Spéciale AEd

Semaine du 22 mars : salaire, temps de travail, titularisation, les AEd restent mobilisé·es

Les Assistant·es d'Éducation se sont mobilisé·es lors des grèves des 1er décembre 2020 et 19 janvier 2021… Certains établissements ont vu des « services Vie Scolaire morts », une première depuis plusieurs années.

Il faut dire que le mécontentement est grand. La crise sanitaire a touché les AEd de plein fouet. Ce sont les « premières lignes », celles et ceux qui montent au « front » pour reprendre la rhétorique guerrière du Président…

Les établissement doivent rester ouverts. Un·e AEd absent·e et c'est un grain de sable qui bloque cette belle mécanique… Il faut du personnel, des remplaçant·es… On invente, on innove ! À Paris, dans certains établissements, l'administration a déshabillé certains services Vie scolaire pour placer les AEd à d'autres endroits en dépit du droit ! Ubuesque ! Sur Versailles, on a envoyé des brigades d'interventions (pas ou peu formées) pour aider les équipes… Ces adaptations ont apporté leur lot de surprises, d'ennuis, d'incidents…

La **CGT** Éduc'action revendique depuis plusieurs années la création de brigades de remplaçant·es pour pallier les manques… « Circulez ! » nous a-t-on répondu. L'histoire nous donne malheureusement raison.

Sans AEd les établissements ne fonctionnent pas !

En effet, ils·elles accueillent le matin les élèves au portail et les voient lors des temps hors classe, à ces moments où la tentation de retirer les masques et d'aller au contact des autres existe… Les moments où la présence d'adultes rassurant·es et bienveillant·es est nécessaire. Ils·elles sont des repères et des médiateur·trices pour des élèves qui affrontent de longues journées à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments…

Ni accueil, ni restauration scolaire sans ces personnels… Et pourtant ils sont le plus souvent, au mieux ignorés, au pire maltraités par la hiérarchie… Certain·es CPE croyant être des managers et chef·fes de service peuvent devenir de véritables tyrans … Une once de pouvoir et les esprits les plus fragiles s'emballent.

Pourtant CPE et AEd travaillent au quotidien ensemble et sont complémentaires… Combien de fois les AEd viennent voir la·le CPE pour signaler un·e élève en souffrance, un·e jeune qui s'est confié·e et qu'il faut absolument voir ?

À la **CGT** Éduc'action, nous condamnons ces débordements et réclamons un véritable statut pour les AEd, véritables rouages des équipes Vie scolaire au service des jeunes.

Alors pourquoi cette grève ?

Les AEd se sont mobilisé·es pour demander de meilleures conditions de travail, la prise en charge des nuitées à l'internat, l'allongement de leur contrat afin de les soustraire aux pressions des employeurs, la titularisation dans la Fonction publique… À Aix-Marseille, le rectorat a inventé des contrats de 6 mois, une véritable pression au renouvellement… Sur Clermont, la mobilisation a permis l'ouverture de discussions sur l'allongement des contrats…

Il faut poursuivre la lutte et mettre la pression sur les services pour obtenir enfin des textes clairs sur la gestion des internats, véritable passe-droit dans l'Éducation nationale où l'usage vaut Loi.

La **CGT** Éduc'action appuie la demande de titularisation des AEd et demande la création d'un nouveau statut d'Animateur·trice en Vie scolaire pour celles et ceux qui souhaitent s'impliquer au service des usager·ères. **Elle soutient leur mobilisation du 22 mars et ses suites.**

François Quinchez

Animateur Collectif Vie scolaire CGT Éduc'action

Sommaire

P1: Edito
P2 : Le rush et la fractionnement / La mobilisation nécessaire
P3: Internat, présence indispensable
P4: Revendications

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@cgteduc.fr - internet : www.cgteduc.fr

Le rush ou le fractionnement

Chaque journée d'AEd est ponctuée de moments de rush plus ou moins intenses, où l'on sait que l'on ne pourra pas remplir toutes les missions que l'on est supposé·e effectuer.

Les intercours où il faut surveiller six couloirs et ouvrir deux portails alors qu'il n'y a pas autant d'AEd que de lieux nécessitant une présence. Des récréations où il faut faire médiation entre des élèves en conflit ou soigner un·e élève blessé·e tout en continuant à surveiller la cour dans son ensemble. Le temps de pause méridienne où il faut surveiller le self, faire l'appel, surveiller la cour et assurer l'ouverture des portails où, là encore, nous sommes trop peu nombreux·ses pour être à tous les endroits nécessaires... Ces moments de rush sont amplifiés par les sureffectifs d'élèves qui accentuent les tensions inhérentes à la vie collective.

Dans ces conditions, **nous devons hiérarchiser nos missions qui devraient pourtant toutes être effectuées**. Il faut faire des choix de priorité en misant sur le fait qu'il n'y aura aucun problème grave… Et si notre connaissance des élèves, du fonctionnement de l'établissement et des enjeux de chaque instant nous permet de faire les bons paris dans la grande majorité des cas, il existera toujours une place pour l'imprévu dans un contexte où les jeunes sont entassé·es par centaine. Tel un chahut dans un escalier non surveillé qui aboutit au départ en ambulance d'un·e élève, tel·le un·e élève que l'on ne prend pas le temps d'écouter à la récré car le problème exposé nous semble anecdotique alors qu'il cache une situation de harcèlement, tel·le un·e élève qu'on laisse sortir à tort du bahut car on doit filer surveiller un couloir dès qu'on en a fini avec les élèves au portail… Tout ceci entraine de l'insécurité pour tout le monde.

Mais lorsque la question du sous-effectif et des risques engendrés est posée, la réponse de la direction est souvent toute trouvée : le fractionnement de notre temps de travail.
En clair, ne plus répartir notre temps de travail sur des journées ou demi-journées complètes, mais nous faire venir chaque jour pour les moments de rush (récréations, pauses méridiennes) et nous faire repartir une fois les élèves rentré·es en cours. Or, quitte à occuper un poste à temps partiel nous devons pouvoir utiliser notre temps libre comme bon nous semble (beaucoup d'entre nous font le choix du temps partiel pour s'investir dans des projets associatifs, militants, artistiques, etc.), et pas seulement être réduit·e à l'attente du moment où l'on (re)retourne travailler pour la énième fois de la journée.

C'est donc **pour garantir une meilleure sécurité physique, morale et affective de nos élèves**, sans pour autant nous emprisonner un peu plus dans le rôle du pion que l'on siffle et renvoie sur commande, que **la CGT Éduc'action revendique un recrutement massif d'AEd au sein des collèges et lycées !**

Alexis, AEd

Quand la lutte paie !

Face au « pas de vague » de l'institution, la mobilisation des personnels et des parents pour exiger des mesures de protection est indispensable.

Toute la Vie scolaire du collège Jean Moulin de Sannois (95), à l'exception du CPE, a été placée une semaine à isolement suite à la détection de cas Covid-19 au sein de l'équipe.

Malgré des alertes répétées quant à la dangerosité de la situation, l'unique réponse du rectorat fut de déployer un seul AEd de remplacement en début de semaine, puis une deuxième en fin de semaine, pour assurer, entre autres, les tâches de surveillance, alors que le collège, qui a toutes les caractéristiques d'une REP, compte 600 élèves.

En clair, « débrouillez-vous ! » pour garantir coûte que coûte l'ouverture du collège et de la demi-pension, au nom de la continuité du service public. Et on se moque de garantir la sécurité matérielle et morale des élèves et des personnels.

C'était d'ailleurs en substance la réponse de la direction académique qui, dès notre interpellation, a répondu : « Vous n'avez qu'à mobiliser la secrétaire ! ». Circulez, il n'y a rien à voir.

Au même moment, le collège devenait un véritable foyer de contamination au Covid-19 : aucun réel protocole sanitaire mis en œuvre, l'absence de moyens supplémentaires pour une mise en œuvre d'un système « d'hybridation »…

Malgré une hausse exponentielle des cas positifs, la seule réponse institutionnelle fut un « pas de vague » pour maintenir ouvertes à tout prix les classes touchées.

Face à ce mépris, le personnel du collège a exercé son droit de retrait face à une situation de danger grave et imminent (utilisation par un élève d'une bombe de gaz lacrymogène dans un couloir). Et la direction a décidé l'évacuation des élèves à 11 heures, et ce dans le calme grâce à la mobilisation de l'équipe enseignante et du CPE.

Le lendemain, face au refus de la direction et du rectorat de fermer administrativement un établissement qui ne pouvait pas garantir la sécurité des élèves et des personnels, ces derniers se sont mis massivement (à 75 %) en grève et se sont rassemblés devant le collège à l'appel, entre autres, de la CGT Éduc'action et de la FCPE, pour alerter face à cette situation intolérable.

Cette mobilisation a poussé le rectorat à fermer les trois classes concernées et à placer les personnels en charge de ces classes à l'isolement pour une semaine. De fait, dès le vendredi, la très grande majorité des cours était annulée et basculée en distanciel – le temps à l'équipe d'AEd de revenir et aux professeur·es de se faire tester.

Plusieurs leçons sont à tirer de cette semaine : seule une forte mobilisation des personnels et des parents a permis de rompre l'immobilisme de la hiérarchie ; la mise en place d'un système « d'hybridation » dans les collèges est indispensable pour l'application d'un réel protocole sanitaire ; le rectorat doit créer des brigades d'AEd de remplacement conséquentes pour garantir le bon fonctionnement permanent des établissements.

Pacôme Holestelle , CPE (Sden 95)

Internat : présence indispensable ? Salaire indispensable !

L'ultime étape du mépris est réservée aux AEd d'internat sous la forme du forfait-nuit, qui transforme, comme par magie, notre temps de travail en temps de repos ! Un scandale !

En effet, une nuit complète (du coucher au lever des élèves) n'est comptabilisée que pour trois heures de travail. Le reste n'est ni rémunéré, ni décompté de notre emploi du temps. Selon les contrats, c'est souvent **entre 12 et 18 heures de travail gratuit chaque semaine**, amenant certain·es collègues à dépasser les **60 heures de présence** dans l'établissement.

« On ne va pas vous payer à dormir ! » répondent les directions. Mais celles et ceux qui tiennent ce discours n'ont sans doute jamais passé une nuit seul·e avec quarante élèves, si ce n'est plus, sous leur responsabilité. **Non, les jeunes ne cessent pas subitement d'avoir besoin de nous à 22 heures ! Non, il n'est pas possible de récupérer d'une journée de travail lorsque le moindre bruit nous réveille !**

Notre travail de nuit est nié. Nous sommes souvent obligé·es de revenir travailler en milieu de journée. Nos temps de repos fractionnés ne servent plus qu'à tenter de rattraper le sommeil perdu, entre deux allers-retours en transports en commun. **Les conséquences se mesurent négativement sur notre santé et notre moral. Elles ont des effets délétères sur notre travail et sur nos vies de famille.** Immense, le turnover des équipes d'internat devrait alerter : comment ne pas voir qu'il y a un problème quand si peu de collègues décident de renouveler leur contrat ?

Cela pose la question de la rémunération de toutes nos heures de travail, y compris les périodes de coucher des élèves. **Si notre présence est obligatoire, notre salaire l'est aussi !** Le tarif de nuit est censé compenser la pénibilité supplémentaire et l'impact de ces horaires sur les vies de famille : ce n'est pas le cas avec notre forfait nuit.
Cela doit également conduire à l'interdiction des emplois du temps fractionnés. Ces allers-retours permanents limitent les possibilités de cumuler notre emploi avec des études ou avec un second emploi pour les collègues à mi-temps. Pour beaucoup, cela signifie aussi des frais d'essence doublés : le déplacement et le travail sont à peine rentables !

Davy, AEd Clermont

Les revendications de la CGT Éduc'action :

Amélioration immédiate des conditions de travail des AEd

La réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire réparti sur 36 semaines **+** une semaine de préparation de la rentrée (temps qui serait consacré à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études, soit :

* en externat : **20 h hebdomadaires** pour un temps plein ;
* en internat : **24 h hebdomadaires** pour un temps plein. **Toute intervention en internat nécessite une récupération avec le principe de pondération.**

Une meilleure prise en charge du temps de travail de nuit dans le calcul horaire…

Pour les AEd, des contrats de 6 ans plutôt que d'un an et la titularisation sur des postes de la Fonction publique.

NON

* **aux pressions sur les personnels ;**
* **aux politiques d'austérité et aux suppressions de postes ;**
* **au creusement des inégalités.**

OUI

* **à une réelle formation** aux missions confiées avant leur prise de fonction ;
* **à la reconnaissance des qualifications acquises** dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
* **au remboursement** intégral des frais de transport lieux d'études/domicile/travail ;
* **à la prime REP-REP+** pour celles·ceux exerçant dans les établissements relevant de l'Éducation prioritaire ;
* **à** de **nouvelles prérogatives pour les C.C.P** (**C**ommissions **C**onsultatives **P**aritaires) : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non-renouvellement de contrat. Gestion des mutations au niveau académique.

Deux nouveaux statuts de la Fonction publique pour les AEd

La CGT Éduc'action exige la création de **deux nouveaux corps statutaires** :

→ **un statut d'étudiant·es surveillant·es** permettant réellement la poursuite d'études avec des horaires aménagés et un salaire digne, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front Populaire ;

→ **un statut de personnels de Vie Scolaire, d'Éducation et d'Animation** pour reconnaître les missions qui seront construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des élèves, de la surveillance et des missions d'animation et d'accompagnement éducatif dans l'enceinte des établissements scolaires.

Les AEd doivent bénéficier de deux années de formation en tant que fonctionnaires stagiaires, permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée donnant droit à un diplôme reconnu dans les milieux de l'éducation et de l'animation.

Une augmentation salariale immédiate de 400 € nets mensuels !

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@cgteduc.fr - internet : www.cgteduc.fr